



Soutien Des Élèves des Lycées,
Collèges et Ecoles élémentaires

S-DELYCE

Association reconnue d'Intérêt Général –déclarée à la préfecture de Montpellier
le 27 juin 2019-n°985. Publication au Journal officiel n°26 du 29 juin 2019.

N° de SIRET :879 653 368 00016

Siège Social : 41, rue d'Athènes, Villa d'Este, Bât E, Appt 33 - 34000 Montpellier

✉ veronique.scirocco@hotmail.fr ☎ 06 08 62 22 67

SOUTIEN SCOLAIRE 2024-2025 – REGLEMENT – Lycées et collèges

Les activités de soutien scolaire se déroulent de 17h00 à 19h00 les mardis et jeudis provisoirement au 41 rue d'Athènes, Villa d'Este, Bâtiment E, Appartement 33 à Montpellier Tram 1 arrêt Léon Blum.

Pour les élèves de terminale, une session supplémentaire est possible le mercredi à partir de 18h00. Cette session est également ouverte aux élèves de première qui en font la demande et sous réserve de disponibilité.

A la fin de la première séance de soutien, le responsable de l'activité fait une lecture expliquée du règlement à l'issue de laquelle chaque jeune signe le règlement et en conserve un exemplaire dans son cahier de suivi.

La présence est obligatoire à chaque séance à raison de deux par semaine et toute absence doit avoir un motif sérieux. Dans ce cas téléphoner **avant la séance** au N° 06 08 62 22 67.

Il est impératif d'arriver à l'heure, tout retard devra être signalé. L'élève ne sera pas accepté après 18h00.

Chaque élève se voit attribué pour l'année un cahier de suivi qui permet à chaque séance à l'accompagnateur d'indiquer la nature du travail qui a été effectué ainsi que toute remarque nécessaire au suivi de l'élève.

Au cours de l'année, l'association proposera aux familles une mise au point sur le travail effectué.

Lors de chaque séance, les règles sanitaires en vigueur restent applicables. Du gel hydroalcoolique sera à disposition à l'entrée de la salle.

A chaque fois, il faut apporter :

- Son agenda avec ses devoirs à faire. Dans la mesure du possible, les énoncés du travail doivent être au format papier.
- Les livres et les cahiers des matières à étudier.
- Tout son matériel nécessaire à l'exécution des devoirs (compas, équerres, etc.)

Le responsable de l'activité désigne pour chaque jeune un accompagnateur avec qui il travaillera en fonction de ses devoirs effectifs (et vérifiés). Le jeune récupère son cahier de suivi et se rend à la table à laquelle se trouve l'accompagnateur. Il est possible qu'en cours de séance le jeune soit orienté vers un autre accompagnateur en fonction des devoirs .

Une fois les devoirs terminés, l'élève fait les exercices proposés par l'accompagnateur en fonction des difficultés qu'il rencontre.

Pendant la séance il est demandé :

- D'être silencieux et attentif.
- De ne pas se déplacer sans autorisation.
- D'être poli et de respecter les accompagnateurs et les autres élèves.
- Avoir une tenue vestimentaire conforme aux recommandations établies par le Ministère de l'Education Nationale.
- De ne pas conserver de vêtements inutiles sur soi et sur la tête pendant la séance !
- De ne pas utiliser les téléphones portables à d'autres fins que celles demandées par l'accompagnateur.
- De ne pas partir avant la fin de la séance.
- De ne pas oublier de rapporter son cahier sur le présentoir.
- De ne pas laisser traîner des papiers ou toute autre saleté par terre.
- De ranger sa chaise.
- De saluer poliment l'accompagnateur avant de partir dans le calme.

En cas de manquement à ces règles et après en avoir avisé les parents l'inscription au soutien est annulée.

Lu et approuvé le :

Nom des parents et signature :

Lu et approuvé le :

Nom de l'élève et signature :